

DECISION N° 2022-955

**Convention de mise à disposition du Théâtre
Municipal JORDI PERE CERDÀ - Ville de Perpignan
/Association Festival OFF Perpignan - CCI**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Charles Pons, premier Adjoint au Maire ;

Considérant que dans le cadre de ses actions, l'Association Festival Off Perpignan, Chambre de Commerce et d'Industrie Pyrénées-Orientales, a sollicité la mise à disposition du Théâtre Municipal Jordi Pere Cerda afin d'organiser une conférence publique, suivie d'une remise des prix, le vendredi 2 septembre 2022, dans le cadre de la 28^{ème} édition du Festival Off Perpignan ;

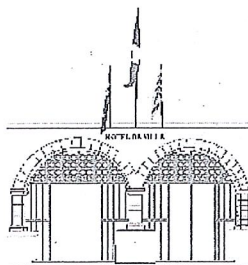
DECIDE

Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans laquelle la Ville de Perpignan met à disposition le Théâtre Municipal Jordi Pere Cerda à la l'Association Festival Off Perpignan, Chambre de Commerce et d'Industrie Pyrénées-Orientales, pour l'organisation d'une conférence publique, suivie d'une remise des prix, le vendredi 2 septembre 2022, dans le cadre de la 28^{ème} édition du Festival Off Perpignan ;

Article 2

La présente convention est consentie et acceptée à titre onéreux, conformément au devis ci-annexé d'un montant de 375.00 € TTC (trois cent



soixante-quinze euros).

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 10 OCT. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-2022010-162302-AU-1-1

Accusé reçu le : 11 OCT. 2022

Affiché le : 11 OCT. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

